

15. L'Allemagne a récemment parrainé une conférence pour l'étude de moyens possibles de vérifier l'application d'un tel traité. Nos gouvernements continueront à participer aux efforts accomplis pour conclure une convention d'interdiction efficace des mines terrestres antipersonnel afin de régler ce problème urgent.
16. Dans le droit fil des décisions prises l'année dernière à Lyon, nos gouvernements ont pris l'engagement de chercher à obtenir l'adhésion universelle à la Convention sur certaines armes classiques et au Protocole de 1996 sur les mines, les pièges et autres dispositifs, qui renforce les restrictions sur l'usage et le transfert des mines terrestres antipersonnel. Nos gouvernements poursuivront leurs efforts pour amener les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole modifié.
17. Nos gouvernements, de même que les membres de l'Union européenne, ont établi individuellement divers moratoires, interdictions et autres restrictions sur les mines terrestres antipersonnel. Certains ont interdit la production et l'usage de ces mines, et beaucoup ont commencé à réduire substantiellement leurs stocks. Nous allons nous efforcer de rendre permanentes nos diverses interdictions à l'exportation des mines terrestres antipersonnel.
18. Enfin, conformément à l'engagement que nous avons pris à Lyon, nous avons continué à soutenir les efforts internationaux visant à détecter et à enlever les mines qui ont été posées et à aider les victimes de mines terrestres. Nous avons aidé d'autres pays à mettre en oeuvre des programmes indigènes et autonomes de déminage et de sensibilisation aux mines terrestres. Le Japon, l'Allemagne et le Canada ont organisé des conférences sur le déminage, et plus particulièrement sur le partage de l'information concernant les techniques de détection et de déminage, le développement de capacités indigènes de déminage, et la prestation de soins médicaux adéquats aux victimes de mines. L'Union européenne a apporté une énorme contribution à l'étude de toutes ces questions. Au cours de l'année qui vient, nous allons poursuivre nos efforts pour mettre au point les techniques les plus prometteuses de détection et d'extraction des mines et pour partager cette technologie avec la communauté internationale. Nous allons aussi poursuivre nos programmes d'aide active au déminage.

### **Criminalité transnationale organisée**

19. Le groupe d'experts de haut niveau a supervisé le suivi et la mise en oeuvre des 40 recommandations adoptées à Lyon pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Ces activités ont été conçues en fonction des questions pratiques, juridiques et opérationnelles qui touchent l'application de la loi, afin de promouvoir les capacités et la coopération dans ce domaine entre les États membres, et de suggérer les mesures que tous les pays pourraient prendre, sur une base multidisciplinaire, pour relever le défi mondial de la criminalité transnationale organisée.